



N°2026\_64

**DÉCISION MUNICIPALE****Reprise des concessions des Fusillés  
de la Potasserie en état d'abandon  
Procédure d'exhumation  
Cimetière de Burgault****Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 ;

**Vu** la délibération n°2 du 3 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions, notamment la n°8 relative à la délivrance et le reprise des concessions dans les cimetières ;

**Vu** les procès-verbaux du 14 mai 2024 et du 16 septembre 2025 constatant l'état d'abandon des concessions citées en annexe, et les certificats d'affichage de ces procès-verbaux ;

**DÉCIDE****Article 1 :**

Les concessions (liste ci-jointe) seront reprises par la commune.

**Article 2 :**

Les matériaux, monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession abandonnée pourront être enlevés 30 jours après la publication de la décision prononçant la reprise.

**Article 3 :**

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans chaque emplacement repris et à la ré inhumation de ces restes dans la concession des « Fusillés de la Potasserie ».

**Article 4 :**

La présente décision sera affichée.

**Article 5 :**

Monsieur le Maire de Seclin est chargé de l'exécution de cette décision.

**Article 6 :**

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à SECLIN, le 03/06/2026

**François-Xavier CADART**

**Maire de SECLIN**

**Conseiller métropolitain délégué aux Sports  
Vice-président du Conseil départemental aux  
Sports et à la vie associative**

**CIMETIERES**

**Reprise des concessions des Fusillés  
de la Potasserie en état d'abandon  
Procédure d'exhumation  
Cimetière de Seclin-centre  
Annexe à la décision n°2026\_64**

Allée	Terrain	Personnes inhumées	Date de décès
A	68	GODON Achille	02/09/1944
A	69	DUPONT Alfred	02/09/1944
A	70	CHRETIEN Paul et DUBROEUCQ Julie	02/09/1944
A	73	GERARD Alphonse	02/09/1944
A	76	VANDENBUSSCHE André	02/09/1944
A	78	DUTHILLEUL Emile	02/09/1944
A	79	MARSY Emile	02/09/1944
A	80	SAUDEMONT Marcel	02/09/1944
A	81	DUPONT Fernand	02/09/1944
A	82	BIGOTTE Edouard	02/09/1944
A	83	GOSSART Joseph	02/09/1944

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le



ID : 059-215905605-20260603-DM2026\_064-AR